

October 1997

Se condouloir ou consoler? Les condoléances dans les manuels épistolaires de l'ancien régime

Thomas M. Carr Jr.

University of Nebraska - Lincoln, tcarr1@unl.edu

Follow this and additional works at: <http://digitalcommons.unl.edu/modlangfrench>



Part of the [Modern Languages Commons](#)

Carr, Thomas M. Jr., "Se condouloir ou consoler? Les condoléances dans les manuels épistolaires de l'ancien régime" (1997). *French Language and Literature Papers*. 33.

<http://digitalcommons.unl.edu/modlangfrench/33>

This Article is brought to you for free and open access by the Modern Languages and Literatures, Department of at DigitalCommons@University of Nebraska - Lincoln. It has been accepted for inclusion in French Language and Literature Papers by an authorized administrator of DigitalCommons@University of Nebraska - Lincoln.

Published in *Studies on Voltaire and the eighteenth century*,
358, edited by Anthony Strugnell. Voltaire Foundation, Oxford,
1997. Pages 217–236. Copyright © 1997 Voltaire Foundation
Ltd.

THOMAS M. CARR, JR

Se condouloir ou consoler? Les condoléances dans les manuels épistolaires de l'ancien régime

Si la lettre de consolation suscite l'intérêt des chercheurs depuis un certain temps,¹ l'expression épistolaire des condoléances est moins étudiée,² bien que la lettre de condoléance ait peu à peu supplanté celle de consolation. Le propos de cette enquête sera d'examiner l'interpénétration des deux genres et les tensions qui en résultent, en privilégiant les condoléances, le moins étudié des deux genres. Au fond, ces genres représentent deux façons différentes d'approcher le deuil. Se condouloir, c'est 'participer à la douleur de quelqu'un, témoigner qu'on prend part à son déplaisir'. Consoler, c'est 'soulager, adoucir, diminuer l'affliction, la douleur d'une personne' (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694). Le premier semble anticiper les théories modernes qui tendent à légitimer le sentiment de deuil, tandis que le dernier s'inspire des tendances datant de l'Antiquité qui prétendent simplement modérer le deuil, mais qui en fait visent souvent à l'éliminer.³ Dans un premier temps, on examinera l'imbrication des deux genres l'un dans l'autre et les conventions qui les entourent, puis on étudiera la tension existant au sein des condoléances, entre les bienséances et l'expression d'une affliction personnelle, et on terminera par les présuppositions qui sous-tendent les topoï de la consolation et des condoléances face au deuil.

1. Sur la lettre de consolation, voir Raymond Lebègue, 'La publication des lettres de Malherbe', *Rhl* (1922), p.135-37; Roger Duchêne, 'Godeau épistolier', *Ecrire au temps de Mme de Sévigné* (Paris 1981), p.173-86; et Geneviève Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse* (Paris 1992), p.108-109. Raymond Baustert a exploré un certain nombre de thèmes dans une série d'articles dont on trouve les références exactes dans 'L'histoire ancienne dans le miroir d'un genre mineur au dix-septième siècle', *PFSCS* 43 (1995). Marie-Claire Grassi traite principalement du faire-part dans 'Langages et pratiques de deuil: autour des faire-part et des lettres de consolation XVIIe-XXe siècle', in *Savoir-Mourir*, éd. C. Montandon-Binet et A. Montandon (Paris 1993), p.65-85.

2. Sur la lettre de condoléance, voir Thomas M. Carr, Jr, 'Sharing grief/initiating consolation: Voltaire's letters of condolence', *Studies in eighteenth-century culture* 25 (1996), p.143-58; et sur la tension entre les condoléances et la consolation en Angleterre, voir G. W. Pigman III, *Grief and English Renaissance elegy* (Cambridge 1985), p.20-26.

3. Pour une vue générale et concise sur les attitudes envers la consolation, voir Pigman, p.1-5, 11-39.

Ces tensions se manifestent clairement quand on compare comment les manuels épistolaires traitent le deuil. Véritables rhétoriques du savoir-vivre mondain, les manuels qui ont fait leur première apparition au seizième siècle et qui ont proliféré au siècle suivant, sont le registre d'une pratique sociale que tous les honnêtes gens, ou ceux qui aspirent à l'être, sont censés connaître.⁴ La présente étude se fonde donc principalement sur les recommandations et conseils des manuels et, dans une moindre mesure, sur les lettres proposées comme modèles par leurs auteurs. Une quarantaine de manuels datés de 1553 à 1866 constituent le corpus consulté, l'accent étant mis tout particulièrement sur ceux des dix-septième et dix-huitième siècles.⁵ On peut diviser ces manuels en deux groupes: à peu près un tiers d'entre eux ne sont que des recueils de lettres modèles, écrites soit par l'auteur du manuel, soit par des épistoliers célèbres; plus utiles sont les manuels qui se présentent comme des traités où s'entremêlent conseils et remarques théoriques sur le genre épistolaire ainsi que lettres modèles.

La lettre de condoléance prend sa source à deux endroits différents. En tant qu'expression de la part qu'on prend à la douleur de l'endeuillé, elle tient du compliment, un genre épistolaire né de la civilité propagée par le nouveau code d'honnêteté qui fut mis en valeur dans les cours princières de la Renaissance. En tant qu'effort pour réduire le chagrin de l'endeuillé, elle tient du fort ancien genre de la lettre de consolation que les Grecs ont si bien illustré et que les Romains et les Chrétiens ont successivement fait leur.

Le compliment au dix-septième siècle est beaucoup plus près de sa racine étymologique, c'est-à-dire une expression de politesse, que de sa signification actuelle de paroles louangeuses. Le premier rôle du compliment, comme le souligne Puget de La Serre, est de cultiver les liens d'amitié: '*Les lettres de compliment servent à contracter amitié avec quelqu'un ou à l'entretenir*' (1655,

4. La meilleure étude d'ensemble sur les manuels est celle de Haroche-Bouzinac. Voir aussi Maurice Daumas, 'Manuels épistolaires et identité sociale (XVI-XVIII siècles)', *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (1993), p.529-56; Janet G. Altman, 'Representative French letter manuals, 1534-1830', in 'Teaching the "people" to write: the formation of a popular civic identity in the French letter manual', *Studies in eighteenth-century culture* 22 (1992), p.172-80; et Elizabeth C. Goldsmith, *Exclusive conversations: the art of interaction in seventeenth-century France* (Philadelphia 1988), p.28-40.

5. Voir la liste des manuels consultés, ci-dessous p.234-35. Puisque cette étude concerne particulièrement l'ancien régime, j'ai essayé de consulter tous les manuels publiés avant la Révolution, que j'ai trouvé mentionnés dans les bibliographies sur le genre épistolaire. Evidemment les aléas de mes recherches m'ont empêché d'en consulter certains. Les condoléances et consolations ne sont traitées de façon étendue qu'à partir des manuels du dix-septième siècle. Pour le dix-neuvième, la liste ne se veut pas exhaustive, mais sert surtout de point de comparaison avec les manuels antérieurs.

p.28). La civilité exige des compliments à chaque étape de la vie, félicitations pour un honneur ou une nouvelle charge, remerciements pour une faveur, expression de sympathie pour des pertes subies. Milleran ajoute une mise en garde contre la tentation de mêler les affaires courantes aux expressions d'amitié, 'car autrement elle changerait de nature, faisant voir qu'il n'y a que la seule civilité et honnêteté qui nous font rompre le silence' (*Lettres familières et autres sur toutes sortes de sujets divers*, 1696, p.276). Le compliment est de par sa nature un billet assez court. Comme le dit Grimarest, il n'y a que 'ceux qui ne savent pas l'usage du monde [qui] s'imaginent que la personne qu'ils complimentent trouverait mauvais que le papier ne fût pas rempli' (*Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial*, 1709, p.65). En effet, le geste compte autant que la teneur exacte des propos exprimés. Dans la culture populaire du vingtième siècle, qui nivelle les distinctions entre les classes sociales, les cartes de vœux 'passe-partout', où l'expression personnelle se limite souvent au choix d'un message rédigé d'avance par un auteur anonyme, jouent ce rôle.

Si le compliment de condoléance peut se réduire décemment à quelques phrases souvent très banales, la lettre de consolation est fréquemment très longue et tient de l'ancienne rhétorique puisqu'elle vise à persuader l'endeuillé par des arguments de modérer ou de renoncer à son deuil. En raison de cette parenté avec l'oraison publique, les règles de la consolation sont celles de la rhétorique délibérative ou démonstrative.⁶ En revanche, si la consolation est en quelque sorte le prolongement de l'éloquence oratoire, le compliment écrit prolonge le compliment oral;⁷ cet art de la conversation est une sorte d'éloquence de cour dont les modèles sont parfois donnés en annexe dans les manuels épistolaires. Par exemple, un certain nombre de rééditions du très populaire manuel de La Serre (*Le Secrétaire de la cour*, 1646) sont assortis des *Compliments de la langue française* de Claude Jaunin, qui fournit 'les moyens et les adresses pour acquérir un gage si précieux et ne demeurer jamais muet dans les compagnies'.⁸ Parmi les exemples de Jaunin, on trouve deux dialogues où un certain Alcandre essaie de consoler le parent d'un ami décédé et une cousine qui a perdu son père.

6. Jacob (1646) et Vaumorière (1690) les classent dans le genre démonstratif, probablement parce qu'il s'agit de faire l'éloge du défunt, mais on peut considérer qu'en tant qu'effort de persuader l'endeuillé de modérer son affliction qu'elles tiennent du délibératif.

7. Selon Grimarest, les lettres de compliments ne doivent être 'guère plus longues que les compliments que l'on fait à la rencontre' (p.64).

8. Dans son avis 'Au lecteur', Jaunin loue l'éloquence qu'il décrit comme un moyen de parvenir à la cour plutôt qu'un moyen d'influencer le cours des affaires publiques: 'C'est l'éloquence qui anime nos discours, donne la grâce et l'entregent à nos actions, ouvre les portes des compagnies et nous met dans l'estime qu'un esprit bien né doit rechercher.'

On aurait tort, surtout au dix-septième siècle, de chercher une distinction trop nette entre ces deux genres qui ont tendance à s'interpénétrer, comme le montrent ces deux lettres modèles du *Secrétaire français* d'Adam (1628). Même les compliments de condoléance les plus courts incluent souvent quelques mots de consolation comme l'allusion à la soumission à la volonté divine dans ces condoléances; par exemple (p.79):

Je suis trop sensible à l'affliction de mes amis pour vous oublier en celle qui vous est survenue, étant bien marri qu'un si triste sujet m'oblige à vous écrire, mais je vous suis trop acquis, Mademoiselle, pour ne vous rendre en cette adversité le devoir d'un parent et serviteur. Vous recevrez donc, s'il vous plaît, celle-ci pour témoignage de ma bonne volonté, de laquelle vous reconnaîtrez les effets en toutes les occasions que vous jugerez propre de vous servir, vous suppliant au reste d'opposer votre vertueuse constance à cet accident et fléchir comme nous devons tous sous la volonté de Celui qui vous a visitée. Je vous en prie de la même affection que je souhaite toujours la continuation de vos bonnes grâces, et que me faire l'honneur de me tenir, Mademoiselle, votre plus affectionné à faire service.

De même, cette deuxième lettre modèle d'Adam (p.80-81) montre que l'expression des condoléances – renforcées ici par le souvenir d'une perte similaire – sert souvent d'exorde aux arguments consolatoires. Comme s'il fallait prendre l'endeuillé d'assaut, les lettres de consolation multiplient souvent les preuves, rendant ainsi ces lettres plus longues que la plupart des condoléances.

Mademoiselle, je ne vous saurais exprimer avec combien de déplaisir je participe à l'infortune qui vous est advenue par le décès de votre chère partie: aussi ai-je fait perte en mon particulier, et en général tous ceux de ce royaume qui avaient l'heur de sa connaissance, auxquels elle sera toujours regrettable. Mais je sais par la mémoire de mon affliction, combien la vôtre est plus griève et extrême, et qui nous devraient être insupportable, si les misères de cette vie ne nous montraient combien sont plus heureux que nous ceux qui sont hors de ce monde, lequel vous ne voudriez laisser. Vous représentant quel besoin ont de votre secours ceux qui dépendent de vous. Usez donc, Mademoiselle, en une telle nécessité de cette sagesse et vertu qui vous accompagne[nt], afin que ce que le temps a accoutumé de faire envers les plus misérables, que ce soit la raison et votre prudence qui vous y servent. Je sais qu'avec juste occasion vous plaignez votre perte. Mais je vous supplie vous vouloir conformer à la volonté de Dieu, à laquelle nous ne pouvons ni ne devons résister et en ce que me jugerez capable de vous servir de moi, qui vous fait offre de tout ce qui dépend de mon pouvoir, duquel vous pouvez entièrement disposer, comme de ce qui vous est tout acquis car je serai jusqu'à mon dernier jour, Mademoiselle, votre plus affectionné à vous faire service.

En fait, comme on le voit, les lettres de consolation et les compliments de condoléance ont en commun un certain nombre de composants: (1) expressions de la part qu'on prend à l'affliction de l'endeuillé; (2) réflexions et exhortations consolatoires, soit morales, soit religieuses; (3) louanges du défunt; et (4) offres

de services. C'est la prépondérance de l'un des deux premiers éléments qui détermine le genre, les deux derniers éléments étant facultatifs.

Par ailleurs, les manuels hésitent beaucoup dans leur terminologie, ne faisant pas de nette distinction entre les deux genres.⁹ Le cas de La Serre est typique. Il ne traite pas les condoléances indépendamment, mais les mentionne dans un chapitre qui a pour titre 'Les Lettres de consolation', tout en rangeant les lettres de consolation sous la rubrique de lettres de compliment! Et bien qu'il fournisse des lettres modèles de condoléance, ces exemples se trouvent au milieu d'exemples plus nombreux de lettres de consolation. Le manuel de Paul Jacob (*Le Parfait secrétaire*, 1646) est le premier qui semble mentionner explicitement les condoléances dans le titre d'un chapitre qui les met en parallèle avec les consolations. Jacob ne semble pas, cependant, faire la distinction entre les deux puisque son chapitre, qui traite presque exclusivement de la consolation, est intitulé 'Des préceptes de la lettre de consolation ou condoléance' (p.85). On voit les mêmes hésitations à la fin du siècle dans les *Lettres familières et autres* (1696) de Milleran, où l'auteur définit la consolation comme des condoléances ('témoigner à votre ami votre sensibilité sur les disgrâces et afflictions qu'il a reçues', p.289) avant d'offrir des recommandations assez traditionnelles sur la consolation.

C'est surtout au dix-huitième siècle que la tendance s'inverse et que l'on commence à donner la préférence aux condoléances plutôt qu'à la consolation. Ainsi, quand Bruzen de La Martinière réédite le manuel de Richelet de 1689, qui ne comportait aucune lettre de consolation ou de condoléance, il ajoute une série de lettres authentiques où les condoléances sont plus importantes que les éléments consolatoires. Philipon de la Madeleine (*Modèles de lettres sur différents sujets*, 1761) privilégie lui aussi les condoléances plutôt que la consolation sous la rubrique d'un chapitre intitulé 'Lettres de condoléance', et les *Lettres choisies des auteurs français les plus célèbres* (1768) d'Alletz font de même. L'importance accrue des condoléances à cette époque se voit aussi en 1766, où dans une réédition du manuel de Vaumorière sous le titre *Le Secrétaire du cabinet et des négociants* paru d'abord en 1690, on ajoute 'et de condoléance' au titre du chapitre sur les lettres de consolation (p.88). Le *Nouveau manuel épistolaire* de Chaudon publié en 1785 offre un choix d'une vingtaine de lettres généralement brèves où les thèmes de condoléance dominent sur ceux de la

9. Dans les *Essais de lettres familières sur toute sorte de sujets* de Furetière (1690), on trouve la distinction suivante (je ne l'ai trouvée nulle part ailleurs): 'condoléance sur la perte d'un procès, et consolation sur la mort d'un père, d'une femme, d'un ami' (p.50-51). Mais Furetière ne semble pas tenir beaucoup à cette distinction puisque son manuel contient une 'lettre de condoléance' écrite pour consoler un père de la mort de son fils (p.138), et son *Dictionnaire* de 1690 cite l'exemple des compliments de condoléance sur la mort des parents d'un roi.

consolation sous la rubrique 'Lettres de condoléance' (p.106-26). Le seul manuel des décennies précédant la Révolution consulté pour cette étude qui traite ces lettres sous la rubrique de la consolation est le *Traité élémentaire du genre épistolaire* de Vitrac (1788), qui reprend et adapte les recommandations de Jacob. Mais cette tendance conservatrice s'explique peut-être par le fait que Vitrac est un prêtre qui destine son manuel aux élèves du Collège Royal de Limoges, et même Vitrac semble alors confondre condoléances et consolation puisque, vers la fin de ce chapitre, il utilise l'expression 'lettres de condoléance', là où on s'attend à trouver 'lettres de consolation' (p.39).

En même temps, les auteurs du dix-huitième siècle conseillent de réduire la part des réflexions consolatoires. Elles ne conviennent pas à toutes les personnes, mais seulement à celles 'qui ont quelque degré de supériorité, ou par l'âge ou par un genre de profession plus sérieux' (Alletz, p.30). En tout cas, elles doivent être courtes. Comme le dit Philipon de la Madeleine, 'Les moralités fatiguent et l'on s'endort aisément au sermon' (p.269). Parallèlement, le dix-huitième siècle commence à être marqué par une réticence en ce qui concerne les arguments religieux. Roger Chartier trouvait que le manuel de Puget de La Serre paru au siècle précédent, était 'au service d'une pastorale catholique centrée sur la promesse de la vie éternelle pour qui vit en chrétien sur cette terre'.¹⁰ Par contre, Alletz remarque que de telles réflexions peuvent blesser: 'les gens du monde en général n'ayant pas beaucoup de religion se trouvent comme importunés des vérités qu'elle [la religion] nous enseigne' (p.31). En somme, au dix-septième siècle les condoléances existent en tant que genre autonome dans le compliment de condoléance et en tant qu'exorde dans les lettres de consolation. En revanche, au dix-huitième siècle la lettre de consolation s'efface devant celle de condoléance qui inclura peut-être quelques topoi consolatoires. On reviendra sur les raisons possibles de cette évolution dans la conclusion.

Le compliment de condoléance se fait de préférence en personne au cours d'une visite chez l'endeuillé ou pendant les funérailles. Si le contact direct n'est pas possible, l'étiquette des condoléances y substitue un pacte de civilité épistolaire qui stipule l'échange de trois lettres: un avis de décès qui annonce la mort; une lettre de condoléance proprement dite qui est envoyée à un proche du défunt; et une lettre de remerciements qui accuse réception de la précédente. La cire noire que les manuels recommandent pour sceller ces lettres (*Le Secrétaire du cabinet*, 1700, p.323) est une convention qui avertit ceux qui les reçoivent de leur contenu avant même de les ouvrir. Bien que cette série de trois lettres ne soit pas mentionnée explicitement dans les manuels, on peut

10. 'Des "secrétaires" pour le peuple?', *La Correspondance*, éd. R. Chartier (Paris 1991), p.180.

inférer son existence des correspondances authentiques et des manuels eux-mêmes.

Si les conseils sur les condoléances et sur les réponses abondent dans les manuels, on n'y parle pas des lettres d'annonce et on n'en donne que très peu d'exemples. La rareté des avis de décès s'explique peut-être par le fait que, pour ceux qui habitent la même ville que le défunt, les faire-part imprimés qui convoquent famille et amis aux funérailles jouent ce rôle; selon Pierre Chaunu, cet usage qui commence au dix-septième siècle devient de plus en plus important au siècle suivant.¹¹ Une lettre est surtout nécessaire pour annoncer le décès à ceux qui sont au loin, et cette tâche incombe parfois aux endeuillés eux-mêmes comme le montre un exemple de Fenne (*Secrétaire à la mode réformée*, 1684, p.263-64) où un père annonce à son épouse la mort de leur fils, ou aux amis et parents de l'endeuillé qui sont chargés de tenir ceux qui sont absents au courant des événements réclamant l'envoi de lettres de compliment. L'un des buts implicites de cette dernière sorte d'annonces est de susciter une lettre de condoléance. Cela se voit clairement dans cette lettre du manuel de Piélat (*Lettres nouvelles et curieuses*, 1677) avertissant un frère de la mort de sa sœur et invitant le frère à écrire à son beau frère pour 'travailler à sa consolation par quelque lettre' (p.35).

Les condoléances elles-mêmes sont, bien sûr, l'élément indispensable du pacte. Comme le remarque Vaumorière en parlant des lettres de consolation: 'Il n'y a point de compliment de bienséance dont on se doive moins dispenser que de celui-ci' (p.90).

Pour la plupart, les manuels insistent sur l'obligation d'envoyer des remerciements, mais on accepte que, sous le coup du chagrin, ils soient brefs, 'pour marquer', comme le dit Milleran, 'que la douleur est si grande qu'elle ne vous laisse pas le temps de répondre comme vous voudriez; de plus elle ne se doit faire que quelque temps après parce qu'on doit avoir auparavant le temps de respirer et d'essuyer ses larmes' (1696, p.297-98). Si dans certains manuels les exemples de lettres de condoléance ou de consolation ne sont pas suivis d'exemples de réponses, d'autres, tels Adam et La Serre, présentent presque autant de réponses que de lettres de consolation. Le manuel de Jacob y consacre quatre pages de recommandations, et son exemple est suivi par ses deux successeurs principaux, Vaumorière et Milleran. Comme on peut s'y attendre dans une lettre de compliment, dont la tâche essentielle est de maintenir les liens d'amitié et de clientélisme, les recommandations de Jacob insistent sur la nécessité de louer la lettre du consolateur, mêmes si ses conseils n'ont pas été

11. *La Mort à Paris, 16e, 17e, 18e siècles* (Paris 1978), p.352-55. Marie-Claire Grassi donne un résumé des travaux les plus récents sur les faire-part dans 'Langages et pratiques de deuil', p.69-73.

efficaces (p.111-12). Milleran renforce cette idée quand il note qu'outre les remerciements, ces lettres devraient inclure 'des demandes pour la continuation de l'amitié, et pour le souvenir, et pour la protection' (1696, p.298).

En fait, on perçoit ici la tension entre les exigences de la civilité et l'expression d'une affliction réellement partagée. La correspondance de Bussy, éloigné de la cour et de Paris par ordre du roi, en est un parfait exemple. Elle abonde en compliments de condoléance: le deuil de chacune de ses moindres connaissances parisiennes ou versaillaises est l'occasion de rappeler au correspondant endeuillé l'existence de l'exilé. Dans les manuels, on en trouve un écho dans la lettre modèle attribuée à un fils qui se plaint du temps qu'il sera obligé de perdre en répondant aux condoléances envoyées par des gens qui ont à peine connu son père (Milleran, 1705, p.233):

Je vous prie de ne point parler de la mort de mon père; une infinité de gens de cette province que je ne connaissais point ont pris cette occasion pour m'écrire et je vois bien que leurs lettres n'ont que des réponses pour but. Voilà qui est étrange, me vouloir écrire sans affaire et sans amitié. J'aimerais encore mieux qu'ils me vissent voir; j'en serais quitte pour un repas ou deux.

L'exaspération de ce fils fictif met en relief le fait que le mobile premier de ceux qui envoient des compliments de condoléance est parfois loin d'être le besoin de témoigner d'une affliction profondément ressentie. L'entretien d'un lien d'amitié, souvent peu étroite, ou de clientélisme, prend le pas sur le sentiment authentique. Le cas limite se voit peut-être dans le recueil de Du Perier qui contient une lettre censée être écrite 'à une fille qui a perdu son père [...] par un homme qui la recherche en mariage' (*Le Courrier des affaires publiques*, 1630, p.129), lettre qui provoque les reproches suivantes de la fille: 'Il n'est pas saison de me parler d'amour, n'ayant devant les yeux autre chose que la mort. Donnez-moi le repos que vous me demandez, sans m'importuner sous couleur de consolation' (p.131). De telles interventions intéressées risquent de causer ce que La Fontaine appelle un 'surcroît d'affliction' dans 'Les Obsèques de la lionne'.

On constate souvent une tension latente entre l'affliction réellement ressentie par l'auteur des condoléances et les exigences sociales réclamées par la civilité. Si d'une part, l'expression des condoléances est en quelque sorte obligatoire, même dans le cas où la sympathie pour l'endeuillé est quasiment absente, les condoléances sont censées exprimer une affliction réelle. De même, dans sa lettre on doit toujours supposer l'endeuillé affligé, même quand on sait que tel n'est pas le cas (Alletz, p.30).

Roger Duchêne, qui discute des lettres de consolation de la première moitié du dix-septième siècle, pense que c'est ce 'devoir imposé par le code de la vie

en société' qui l'emporte de loin. 'La meilleure lettre dès lors n'est pas la plus sincère, celle qui a été écrite avec les larmes de la sympathie, mais celle composée en pleine lucidité avec le secours de la rhétorique et des lieux communs' (p.178). Selon Duchêne, dans les lettres de consolation d'un Balzac, d'un Godeau, d'un Malherbe, on s'attendait surtout à un hommage littéraire à la famille du défunt par un virtuose de l'art épistolaire. Mais si les auteurs des manuels de l'ancien régime sont très attentifs à ce filtre social des bienséances, ils ne vont pas aussi loin dans ce sens comme le fera au dix-neuvième siècle Charles Dezobry, qui met en avant la part sociale en affirmant que les condoléances ne sont pas 'un sentiment' mais 'la politesse de l'affliction, sans affliction ni chagrin' (*Dictionnaire pratique et critique de l'art épistolaire*, 1866, p.312).

En effet, vers la fin du dix-septième siècle, une tendance s'affirme qui privilégie, sinon la sincérité, du moins l'expression 'naturelle' de la sympathie, sur 'le souci esthétique',¹² comme le souligne Duchêne dans les lettres de la première moitié du siècle. Déjà en 1662, Mlle de Scudéry dans *Clélie* s'était érigée contre les amplifications des grandes machines de la première moitié du siècle: '[J]e fais vœu', dit Amilcar, 'de n'écrire jamais de lettres de consolation qui ne soient courtes; et de laisser toute la morale et toute l'éloquence en paix en ces occasions; [...] de ne faire aussi ni grands éloges ni longs panégyriques' (p.1131). Les recommandations de simplicité qui se multiplient vers la fin du siècle montrent l'importance croissante de l'idée que les condoléances les plus efficaces communiquent l'impression d'un sentiment sincère. Réagissant contre les pointes et métaphores recherchées de l'époque de Balzac, Vaumorière déconseille un style trop affecté qui fait 'juger que l'auteur a voulu mieux écrire qu'il ne fait ordinairement' (p.111), parce qu'un tel style met en doute le caractère personnel de l'affliction exprimée. Il conseille plutôt 'des expressions tendres et naturelles' et rejette 'les pensées qui peuvent avoir quelque chose de brillant ou de trop recherché' au nom de l'apparence d'une émotion sincère: 'il faut que le cœur paraisse touché et qu'on l'excite à parler sans le secours de l'esprit' (p.90).

Grimarest est probablement l'auteur le plus conscient du piège que tend cette exigence de l'apparence d'un cœur sincèrement touché. Il note que le compliment, qui devrait être le témoignage de la véritable amitié, risque de devenir 'synonyme [...] de dissimulation'. Dans le compliment, 'tout y doit paraître partir du cœur', mais quand le cœur n'est pas naturellement touché, la tentation est d'avoir recours à l'art, à l'imitation de la nature (p.66):

12. Duchêne, p.178.

D'où je conclus que ce sont les lettres les plus difficiles à composer quand la liaison d'amitié ne nous engage pas à les écrire: car il est très malaisé aux personnes qui n'y sont pas accoutumées d'imiter si bien la nature en cette occasion que l'on ne remarque pas du froid ou de l'envie.

On devine que Grimarest ne propose pas une stratégie qui enseignerait les moyens de contrefaire une affliction que l'on ne ressent pas. Cet accent sur la sincérité a surtout des conséquences négatives; dans l'impossibilité de créer la sincérité elle-même, on se contente de recommandations sur la façon d'éviter de donner une impression d'hypocrisie. Grimarest, comme Mlle de Scudéry avant lui, recommande plutôt de réduire l'expression de l'affliction partagée et les louanges du défunt à un degré minimal de peur que l'artifice et surtout l'exagération ne trahissent le manque de sincérité. Les condoléances et les éloges plus amples sont réservées aux amis intimes: 'Il faut se contenter uniquement d'entrer dans [...] la douleur de la personne à qui l'on fait le compliment, sans toucher à aucune circonstance, à moins que ce ne soit avec un véritable ami' (p.67). Les manuels de la deuxième moitié du dix-huitième siècle, comme les *Lettres choisies* d'Alletz, renchérissent sur ce conseil, réservant aux intimes le droit d'écrire des condoléances plus longues: 'Lorsqu'on a des liaisons plus prochaines avec la personne à qui on écrit, on peut s'étendre davantage, et parler des bonnes qualités de celui ou de celle qui fait le sujet de l'affliction' (p.30).

Il semble que beaucoup n'aient pas suivi cette recommandation puisque cinquante ans plus tard l'auteur du *Nouveau secrétaire français* de 1813 condamne 'une hypocrisie d'étiquette' (p.73) des condoléances insincères, et suggère que ceux qui ne sont pas des amis vraiment touchés par l'affliction de l'endeuillé devraient s'abstenir d'envoyer les moindres condoléances (p.74). Cette catégorisation entre intimes et non-intimes que l'on trouve déjà au dix-huitième siècle est, selon Dominique Picard, l'exemple d'un des 'processus fondamentaux du savoir-vivre qui se présente comme un système fortement hiérarchisé'.¹³ La hiérarchie fondée sur le status social qui est très évidente dans les manuels du dix-septième siècle se déplace vers une hiérarchie établie sur le degré d'intimité avec le défunt ou les endeuillés.

Quand on tente d'évaluer l'expression de l'affliction et de la sympathie dans une lettre de condoléance authentique, il est souvent utile de faire appel à une grille qui permet de visualiser les trois lignes de force qui sont en jeu. En effet, on peut les envisager comme un triangle avec le défunt au sommet, et l'auteur

13. 'Les stratégies rituelles d'interaction entourant la mort dans les traités de savoir-vivre contemporains', in *Savoir-Mourir*, p.167.

des condoléances et le destinataire aux deux autres angles. L'intensité de la sympathie qui est au cœur des condoléances est une fonction de l'intimité entre l'auteur et le destinataire, le lien entre le défunt et le destinataire endeuillé établit l'intensité de l'affliction pour laquelle l'auteur témoigne sa sympathie, et enfin, le rapport d'intimité entre le défunt et l'auteur de la lettre détermine si l'auteur éprouve une affliction personnelle qui s'ajoute à celle de l'endeuillé.

L'engagement émotionnel sera au plus faible dans le cas où l'auteur de la lettre ne connaissait pas le défunt et n'a que de faibles attaches avec le destinataire. Comme le remarque Marie-Claire Grassi en commentant un corpus de lettres authentiques des dix-huitième et dix-neuvième siècles, quand il y a absence d'affinité réciproque entre l'auteur de la lettre et le destinataire, la lettre est souvent exempte de sentiment et suit de près les modèles impersonnels des manuels.¹⁴ Par contre, si les liens sont forts entre l'auteur et l'endeuillé, et si les deux sont également des proches du défunt, la lettre devrait témoigner de ce chagrin intense.

Si utile que soit ce triangle pour l'analyse des lettres authentiques de condoléance,¹⁵ il n'est guère évoqué dans les manuels, mais les raisons de cette absence jette une lumière intéressante sur les présuppositions des manuels. Ce n'est pas que les auteurs des manuels ne soient pas conscients de la complexité des rapports en jeu dans les condoléances. Ils sont trop versés dans la tradition rhétorique, où l'accommodation aux circonstances compte tant, pour oublier de moduler la lettre selon la situation du destinataire. Par exemple, on pourrait facilement appliquer aux exigences des condoléances cette remarque très générale de Grimarest sur les trois éléments principaux d'une lettre: 'Les expressions changent dans ces lettres suivant les personnes à qui l'on écrit [le destinataire], selon ceux qui font le compliment [l'auteur de la lettre], et suivant le sujet sur lequel on le fait [le défunt]' (p.70).

Les manuels ne traitent que très peu du rapport entre le défunt et l'auteur de la lettre, mais par contre mettent souvent en relief le lien entre l'auteur et l'endeuillé. 'Lorsqu'on a des liaisons plus prochaines avec la personne à qui on écrit, on peut s'étendre davantage et parler des bonnes qualités de celui ou de celle qui fait le sujet de l'affliction' (Alletz, p.30). Quand on répond à la lettre de consolation d'un supérieur, on ajoute des témoignages de reconnaissance aux expressions habituelles de remerciements (*Le Secrétaire du cabinet et des négociants*, 1766, p.XXXIII-XXXIV).

14. 'L'étiquette épistolaire au XVIIIe siècle', in *Etiquette et politesse*, éd. A. Montandon (Clermont-Ferrand 1992), p.158-59.

15. Pour une analyse des lettres de condoléance de Voltaire qui se fonde sur ce modèle, voir Carr, p.147-51.

Comme on le voit dans ces derniers exemples, les manuels conçoivent ces liens entre l'endeuillé et l'auteur de la lettre moins en termes d'un rapport personnel ou intime entre deux individus qu'en termes de parenté, clientélisme, ou profession. Les lettres modèles, étant par leur nature très génériques, mettent l'accent sur l'émotion qui convient à un état civil ou à un rang social: par exemple, une veuve qui écrit à une autre veuve, un fils à sa mère, ou une lettre adressée à une grande dame.

En fait, au lieu de mesurer l'intensité de l'affliction en se servant d'une analyse basée sur les trois lignes de force, les manuels n'envisagent, pour la plupart, que l'affliction de l'endeuillé vis-à-vis de la perte du défunt. Ils préconisent une gradation dans l'affliction allant des inconsolables irréductibles à ceux qui n'ont pas besoin de consolation, ne trouvant que des avantages dans la mort du défunt. Pour parler en termes médicaux, c'est un schéma qui sert évidemment à mesurer la dose de consolation que l'on doit administrer, plutôt qu'à faciliter les condoléances.

On comprendra mieux la tension latente entre les topoï de condoléance et celles de consolation si on examine les présuppositions des thérapies consolatoires que l'ancien régime a héritées de l'Antiquité. L'affliction due au deuil est envisagée comme une maladie; c'est un affect qu'on doit modérer, sinon purger, pour rétablir l'équilibre existant avant la perte. On trouve le cas limite de cette tendance à bannir le deuil chez Milleran, qui faisant écho à certains Pères de l'Eglise comme saint Bernard, cite le topos suivant lequel le deuil est indigne des chrétiens qui croient vraiment à la résurrection (1696, p.294). Mais l'argument le plus courant se fonde sur la supposition que la volonté et surtout l'intelligence sont assez puissantes pour vaincre ce mal. Les remèdes sont les topoï consolatoires, (1) qui suscitent des émotions capables de bloquer le sentiment de deuil, ou qui amènent la raison à (2) minimiser l'étendue de la perte ou à (3) lui trouver un remplacement. Enfin, (4) un dernier groupe de topoï souligne la nécessité de se soumettre à une puissance plus forte qu'humaine.

Etant donné le grand nombre de ces topoï, dont l'inventaire le plus commode se trouve dans les quatre volumes de Peter von Moos,¹⁶ on ne peut qu'en évoquer certains qui figurent de façon exemplaire dans les manuels épistolaires. Il faut noter d'abord que le cœur est moins invoqué que l'esprit. L'appel aux émotions le plus fréquent est l'invocation du courage nécessaire pour lutter contre l'affliction. Par exemple, mêlant un peu de flatterie à cet appel, La Serre

16. *Consolatio: Studien sur mittellateinischen Trostliteratur über den Tod und zum Problem der christlichen Trauer* (Munich 1972).

propose l'argument suivant: 'Qu'à la vérité cet accident abattra un moindre courage que le sien, mais que nous sommes assurés de sa constance' (p.36). Dans la même veine on essaie d'inspirer la honte pour un manque de vaillance, surtout quand la consolation s'adresse à un aristocrate. Selon Vaumorière, 'Si l'on s'adresse à des personnes de quelque distinction par leur courage ou par leur esprit, on pourra s'exprimer d'une manière plus hardie, et leur représenter que ce n'est pas soutenir leur caractère de se plaindre si excessivement' (p.91). De même, un cœur valeureux se doit de faire preuve de sa raison dès le début du deuil: '[I] n'est pas séant d'attendre du temps la médecine que la raison nous présente' (Jacob, p.90).

Beaucoup plus nombreux sont les lieux communs qui invitent l'intelligence à considérer la perte dans une nouvelle perspective qui, bien sûr, en diminue le poids. Deux tendances se dégagent: selon la première, la perte n'est pas aussi grande que l'endeuillé le croit, la deuxième cherche une compensation, qui se substituera à la personne décédée. Les amplifications du thème 'la mort n'est pas un grand mal' (Jacob, p.90) sont innombrables. Elle est inévitable, elle fait partie intégrante de la vie, qui d'ailleurs ne nous appartient pas, mais ne nous a été que prêtée par Dieu (Jacob p.87-88). On peut imaginer les arguments que Milleran brode sur le thème de 'la perte d'une personne décrépète et cassée de vieillesse, ou d'une longue et fâcheuse maladie sans aucune espérance de retour' (1696, p.294) pour prouver que la mort pourrait même être un grand bien!

Une deuxième série d'arguments cherche moins à réduire la valeur de la perte qu'à montrer le bien qui peut en découler. Un topos chrétien qui réunit les deux tendances est la comparaison entre les misères de la vie terrestre et la récompense céleste après la mort. Cette série met l'accent sur ce qui reste après le décès: le souvenir des qualités du défunt, l'amitié des proches, et bien qu'il ne soit pas séant d'y faire une allusion trop directe, un bel héritage.¹⁷ Le fait que ces topoï fondent la consolation sur le thème du remplacement se voit le plus crûment dans les cas de décès d'enfants en bas âge ou d'enfants qui ne sont pas uniques. Par exemple, Milleran suggère l'argument suivant: Dieu 'nous en redonne d'autres, quand il lui plaît, qui nous sont souvent plus agréables' que ceux que l'on vient de perdre (1696, p.292).

Minimiser ou compenser la perte n'est jamais possible que dans une mesure limitée. Un vide si petit qu'il soit reste toujours et rien ne peut le combler. D'où l'importance d'une dernière série de topoï qui aident à s'adapter à ce

¹⁷ '[Q]uand nous écrivons à des personnes qui ont plus sujet de se réjouir que de s'affliger de la mort dont on leur parle [...] il n'est pas permis de s'accommoder ouvertement aux sentiments secrets de leur cœur' (Vaumorière, p.92).

vide en déclarant que la perte étant inévitable, l'endeuillé doit donc l'assumer. Un des plus anciens manuels consultés pour cette étude l'évoque sous forme de référence à la roue de la fortune: 'ce que le temps amène par sa naturelle et nécessaire révolution' (Du Tronchet, *Lettres missives et familières*, 1569, p.24). Cette nécessité se nomme 'Destin' dans *Le Secrétaire français* de 1615 (p.111b) et la volonté divine dans le manuel d'Adam: 'Je vous supplie vous vouloir conformer à la volonté de Dieu' (p.80). Si Fortune et Destin évoquent les circonstances du décès, les références à 'la loi commune de la Nature' (Jacob, p.95) rappellent que la mort est le lot de toute l'humanité. Comme le dit Vaumorière, il y a une 'loi qui nous condamne tous à la mort' (p.92). En principe, cette nécessité est adoucie par la doctrine chrétienne de la Providence qui voit dans la volonté divine, non pas un sort inexorable, mais une force bienveillante qui fait tout pour le mieux. Mais souvent, l'accent dans les manuels est mis sur la soumission de l'endeuillé plutôt que sur la bienveillance de Dieu: 'On ne doit pas murmurer contre la Providence divine', nous dit Milleran (1696, p.290). '[I]l n'est pas permis de s'opposer à la Providence' (Clausier, *Rhétorique*, 1748, p.353).¹⁸ Fortune, Sort, Destin, Nature ou Providence, leur évocation contribue à la résignation devant ce que l'on ne peut changer, une soumission doublée (dans le cas des allusions à la Providence ou à la Nature) d'une confiance en laquelle la perte subie fait partie intégrante d'un ensemble qui n'est pas hostile à l'humanité.

Dès lors, quel rôle peut jouer l'expression de la part que l'on prend à la peine de l'endeuillé dans une thérapie consolatoire qui considère le deuil comme une maladie à guérir? S'affliger avec la personne en deuil, n'est-ce pas être victime de la même contagion? Au lieu de condamner le deuil, les condoléances ont tendance à le rendre légitime, étant donné qu'elles sont en quelque sorte un deuil pour le deuil d'autrui. Donc, il n'est pas étonnant que les condoléances en tant que topos de consolation s'inscrivent comme un leurre, un piège, une *captatio benevolentiae* qui gagne la sympathie de l'endeuillé avant d'attaquer son mal. Fenne (p.26) et Vaumorière (p.90-91) recommandent cette stratégie au début d'un deuil quand on n'ose pas attaquer de front l'affliction de l'endeuillé. Chez Fenne, qui l'appelle la manière 'couverte ou cachée' de consoler (p.25), et surtout chez Jacob, de telles condoléances font partie d'une stratégie qui privilégie l'apparence sur la transparence (p.86-87):

Le grand secret de traiter la consolation est de s'insinuer. Premièrement dans l'esprit des affligés, flattant leur passion d'abord, sans faire semblant de la vouloir combattre,

18. Marie-Claire Grassi souligne cette soumission à la providence dans le corpus de lettres qu'elle a examiné (*L'Art de la lettre au temps de la Nouvelle Héloïse et du romantisme*, Genève 1994).

accordant quelque chose par complaisance au premier effort de la douleur, pour les en retirer insensiblement...

En prônant la feinte comme stratégie consciente, nos auteurs ne font que suivre les recommandations du *De conscribendis epistolis* d'Erasmus, le premier grand traité épistolaire de la Renaissance (1522, p.148-50).

Les théories modernes sur le deuil aident à rendre compte de ce sentiment d'impuissance du consolateur face au deuil, ainsi que de la tension entre les topoï de consolation et de condoléance. C'est le concept freudien du travail de deuil qui informe les approches contemporaines. On reconnaît maintenant que le deuil passe par des étapes qui se succèdent et s'enchevêtrent: à partir d'une période de choc initial accompagné d'un refus d'accepter la perte, de culpabilité, et de colère, on passe par un état dépressif avant le rétablissement, étape durant laquelle l'endeuillé accepte la réalité du décès. Selon Freud, l'acceptation de la séparation se fait par un processus très douloureux durant lequel l'endeuillé confronte ses souvenirs de l'être perdu avec la constatation de sa perte permettant finalement l'établissement de nouveaux liens.¹⁹

Même si beaucoup de manuels reconnaissent que l'on doit aborder les 'premières larmes' (Vaumorière, p.91) avec des stratégies toutes particulières – la méthode 'couverte' de Fenne ou l'insinuation de Jacob entre autres – la notion que le deuil suit une trajectoire, est absente dans l'ancien régime. Le lieu commun si fréquemment cité selon lequel seul le temps console est davantage un constat de l'impuissance des arguments devant la mort qu'une idée qui met en lumière le déroulement des étapes du deuil. Les manuels semblent reconnaître, bien sûr, que les condoléances conviennent surtout à la première étape, mais du point de vue des théories du vingtième siècle, la maladresse la plus fréquente des manuels de l'ancien régime est d'accorder trop de poids, au début d'un deuil, aux topoï de consolation. Minimiser la perte ou suggérer que quelque chose peut combler le vide qu'elle laisse – comme le font la plupart des topoï consolatoires – ne fera qu'aggraver l'affliction de l'endeuillé dans la phase initiale. La place de ces topoï est dans la dernière période du deuil lorsque l'endeuillé commence à refaire sa vie. Par contre, les condoléances conviennent parfaitement à la première étape. Si l'endeuillé, sous le coup du choc, nie sa perte, l'expression d'une affliction partagée est un rappel à la réalité. Cette participation d'un autre à la peine de l'endeuillé suggère que son affliction est une réaction normale qu'il est inutile de refouler. L'éloge du défunt suscite des souvenirs positifs à un moment où l'endeuillé est tenté par la colère ou la culpabilité.

19. Pour une mise au point des théories contemporaines du deuil, voir Michel Hanus, *Les Deuils dans la vie: deuils et séparations chez l'adulte et chez l'enfant* (Paris 1994).

On est en mesure maintenant d'apprécier la valeur de quelques-uns des topoï les plus importants de condoléance.²⁰ L'un des premiers devoirs d'un auteur de condoléances est de démontrer l'intensité de ses sentiments. Les lettres modèles ont souvent recours au topos du caractère ineffable de la douleur: '[I] m'est presque impossible de vous faire ce mot, tant mon âme se sent chargée de votre perte' (Adam, p.77). 'Avec quelles paroles vous pourrai-je exprimer le déplaisir que je reçois de votre affliction [...]'? (Adam, p.82).

Si le langage se dit impuissant pour exprimer l'affliction, les larmes fournissent un signe plus concret du chagrin, surtout quand elles laissent leurs taches sur la page. Elles reviennent souvent dans les lettres modèles, mais sont moins mentionnées dans les recommandations, peut-être parce que les larmes sont censées être spontanées plutôt qu'un produit de l'art.

Un thème parallèle est l'impuissance de toute consolation devant la perte de l'endeuillé. Bien que certains manuels réservent ce topos à ceux qui paraissent inconsolables, le topos peut avoir une utilité plus générale, puisqu'en mettant en valeur l'intensité de l'affliction subie par la personne en deuil, il lui confère une légitimité. Devant l'impossibilité de consoler l'endeuillé, tout ce que l'on peut faire c'est de se condouloir ensemble (La Serre, p.35). Cette modestie (souvent feinte) de la part de l'auteur de la lettre qui renonce aux consolations pour de simples condoléances se résume dans la formule tant de fois répétée: 'mêler mes larmes aux vôtres', ou, comme Milleran l'exprime dans son manuel publié vers le milieu du dix-huitième siècle: 'vous venez chercher le soulagement de votre douleur en pleurant avec eux' (1751, p.279). Grâce à la sympathie entre les âmes symbolisée par les larmes, cet acte d'auto-soulagement reconforte aussi la personne en deuil. S'inspirant de la mode de la sensibilité mélancolique dans la deuxième moitié du siècle, au moins un auteur de manuel semble reconnaître que l'affliction n'est pas tout à fait à chasser, mais à cultiver, surtout quand il s'agit de la perte d'une personne très proche. Philipon de la Madeleine note sans aucune condamnation le fait que l'endeuillé prend plaisir à son chagrin: 'La tristesse ressemble à la mélancolie: elle aime à se replier sur elle-même, et à se nourrir de sa douleur' et on ne devrait pas donc craindre de 'réveiller ou d'aigrir ses maux' (p.268). On est très loin ici de la mise en garde de La Fontaine contre un 'surcroît d'affliction'.

20. Ces topoï qui marquent l'intensité des condoléances ne sont pas toujours innocents. Dire que l'on ne trouve pas de mots pour exprimer son affliction peut masquer des condoléances motivées davantage par les bienséances que par la sympathie, et les protestations d'amitié et de service sont souvent intéressées. L'affliction est peut-être ineffable, mais heureusement le manuel épistolaire existe pour ceux qui manquent d'idées devant la feuille de papier. Elles sont aussi bien une preuve d'émotion profonde, qu'un excellent prétexte pour couper court à une lettre difficile à rédiger.

Le topos qui résume le mieux l'esprit fondamental des condoléances est l'amitié, thème que l'on retrouve dans les recommandations des manuels et dans les lettres modèles. 'Il n'y a perte si fâcheuse, ni calamité si funeste que la consolation d'un ami ne nous rende supportable', dit Jacob (p.86), et Adam termine une lettre modèle avec des vœux pour 'la continuation de vos bonnes grâces' (p.79). Dans la même veine, Milleran suggère de finir une lettre en marquant 'à celui à qui vous écrivez, que s'il a perdu un parent, il a en vous un véritable ami' (1696, p.294). Le message fondamental des condoléances est l'assurance que, malgré la disparition d'un proche, le lien entre l'endeuillé et l'auteur des condoléances demeure intact. Se condouloir, c'est affirmer le renforcement de ces attaches mutuelles.

L'effacement de la lettre de consolation devant la lettre de condoléance est un cas exemplaire de la tendance séculaire notée par Alain Viala, par laquelle 'la lettre mondaine et intime était appelée à un avenir plus riche que la lettre éloquente'.²¹ La lettre éloquente d'inspiration humaniste, où les arguments de consolation se déploient copieusement, cède le terrain aux condoléances qui peuvent satisfaire à la fois les obligations de l'honnêteté et le désir d'une expression plus personnelle. En ce qui concerne la tension entre la civilité et la sincérité, au lieu de parler d'une victoire de l'une sur l'autre, on peut dire que de plus en plus, la civilité exige l'apparence de la sincérité, ce qui élimine l'hyperbole dans l'expression du sentiment ou dans l'éloge du défunt. L'expression d'une sympathie dite sincère devient aussi obligatoire que l'étaient les prouesses stylistiques et le déploiement des lieux communs consolatoires au début du dix-septième siècle. Ce que l'on pourrait appeler 'une rhétorique du sincère' remplace la rhétorique baroque.

La tendance vers l'expression personnelle de l'affliction est renforcée par la valorisation du style naturel dès la fin du dix-septième siècle. De plus, divers aspects du courant de la sensibilité au dix-huitième siècle – comme le culte de la sympathie ou de la mélancolie – conviennent particulièrement aux condoléances. Dans la mesure où cette réticence vis-à-vis de la consolation devient permanente, elle marque la fin d'une tradition vieille de plus de deux millénaires et l'avènement d'une nouvelle ère qui privilégie l'acceptation des émotions plutôt que leur contrôle par la raison, l'informel et l'intimité plutôt qu'un cérémonial imposé par la peur de ce que diront les autres, et la sincérité plutôt qu'une civilité souvent dépourvue de sentiment authentique.

A un niveau plus profond, cette évolution répond à une mutation dans

21. 'La genèse des formes épistolaires en français et leurs sources latines et européennes. Essai de chronologie distinctive (XVIe-XVIIe s.)', *Revue de littérature comparée* 55 (1981), p.173.

l'attitude envers la mort. Alain Montandon a noté que, si avant la Révolution le mourant était l'acteur principal, au dix-neuvième siècle l'accent se déplace vers l'endeuillé qui assume le premier rôle.²² Sous l'ancien régime, la préparation à la bonne mort était la préoccupation de tous; de plus en plus au dix-neuvième siècle, l'affliction ressentie par la famille tient le devant de la scène. L'effacement des lettres de consolation au profit des condoléances, qui s'annonce dès le dix-huitième siècle, témoigne de cette tendance. Les lettres de consolation qui prêchent la résignation devant la mort, bien qu'adressées à l'endeuillé, le traite en quelque sorte de mourant avant la lettre; ce sont des *artes moriendi* par lesquelles l'endeuillé prépare sa propre disparition, puisque l'un des arguments consolatoires le plus puissant est que la mort est inévitable pour tous. Par contre, les condoléances mettent l'accent sur l'affliction de l'endeuillé en tant qu'endeuillé. Se condouloir, c'est soulager le chagrin présent, plutôt que de parer la perspective de sa propre mort à venir, c'est miser sur la solidarité entre vivants qui est peut-être la plus efficace des consolations.

Manuels consultés

- Erasme, Désiré, *De conscribendis epistolis* [1522], tr. Charles Fantazzi, *Collected works of Erasmus*, t.xxv, éd. J. K. Sowards, Toronto 1985.
- Le Style et manière de composer, dicter, et écrire*, Paris 1553.
- Du Tronchet, Etienne, *Lettres missives et familières*, Paris 1569.
- Mermet, Claude, *La Pratique de l'orthographe française*, Lyon 1583, réimpr. Geneva 1973.
- Le Secrétaire français, contenant la méthode d'écrire, et dresser toutes sortes de lettres missives*, Lyon 1615.
- Rosset, François de, *Lettres amoureuses et morales des beaux esprits de ce temps*, Paris 1625.
- Adam, Nathanael, *Le Secrétaire français*, Rouen 1628.
- Du Perier, *Le Courier des affaires publiques*, Paris 1630.
- Du Bosc, Jacques, *Nouveau recueil de lettres des dames de ce temps*, Paris 1635.
- Faret, Nicolas, *Recueil de lettres nouvelles*, Paris 1642.
- Jaunin, Claude, *Compliments de la langue française*, in Puget de La Serre, *Le Secrétaire de la cour*, Lyon 1646.
- Jacob, Paul, *Le Parfait secrétaire*, Paris 1646.
- La Serre, Puget de, *Le Secrétaire à la mode*, Amsterdam 1655.
- 'Compliments de la langue française par NN', in Puget de La Serre, *Le Secrétaire à la mode*, Amsterdam 1655.
- Scudéry, Madeleine de, *Clélie, histoire romaine*, Paris 1660-1662, réimpr. Genève 1973.
- Piélat, Barthélémi, *Lettres nouvelles et curieuses*, Paris 1677.
- Le Consolateur chrétien, ou recueil de lettres*, Paris 1678.
- Fenne, François de, *Secrétaire à la mode réformée ou le Mercure nouveau*, Leyde 1684.

22. 'L'étiquette du deuil dans les traités de savoir-vivre au dix-neuvième siècle', in *Savoir-Mourir*, p.141-42.

Les condoléances dans les manuels épistolaires de l'ancien régime

- Furetière, Antoine, *Essais de lettres familières sur toute sorte de sujets*, Paris 1690.
- Vaumorière, Ortigue de, *Lettres sur toutes sortes de sujets*, Paris 1690.
- Le Secrétaire des amants ou la manière d'écrire avec justesse sur différents sujets par un gentilhomme de la cour de France*, Paris 1694.
- Milleran, René, *Lettres familières et autres sur toutes sortes de sujets divers*, Bruxelles 1696.
- Le Secrétaire du cabinet*, Paris 1700.
- Milleran, René, *Lettres familières, galantes et autres sur toutes sortes de sujets*, Lyon 1700.
- Milleran, René, *Nouvelles lettres familières*, Amsterdam 1705.
- Richelet, Pierre, *Les Plus belles lettres françaises sur toutes sortes de sujets*, 3e éd., Paris 1705.
- Grimarest, Jean Léonor Le Gallois de, *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial*, Lyon 1709.
- Lettres choisies de messieurs de l'Académie française*, Paris 1725.
- Villecomte, Denis de, *Lettres modernes mêlées avec un petit avis sur le style épistolaire*, Milan 1745.
- Richelet, Pierre, *Les Plus belles lettres françaises*, 7e éd., avec des observations sur l'art d'écrire des lettres par M. B[ruzen] L[a]. M[artinière], Bâle 1747.
- Clausier, Jean-Louis, *Rhétorique ou l'art de connaître et de parler avec un abrégé de la manière d'écrire les lettres*, Paris 1748.
- Milleran, René, *Le Nouveau secrétaire de la cour ou Lettres familières sur toutes sortes de sujets avec des réponses*, Amsterdam 1751.
- Philipon de la Madeleine, Louis, *Modèles de lettres sur différents sujets*, Lyon 1761.
- Le Secrétaire du cabinet et des négociants*, Nice 1766.
- Alletz, Pons-Augustin, *Lettres choisies des auteurs français les plus célèbres*, Paris 1768.
- Chaudon, *Nouveau manuel épistolaire renfermant par ordre alphabétique des modèles de lettres sur les différents sujets qui se présentent dans la vie*, Caen 1785.
- Moutonnet de Clairfons, *Manuel épistolaire*, Paris 1785.
- Vitrac, *Traité élémentaire du genre épistolaire, de l'apologue et de la narration à l'usage de MM. les humanistes du Collège Royal de Limoges*, 2e éd., Limoges 1788.
- Philipon de la Madeleine, Louis, *Manuel épistolaire à l'usage de la jeunesse ou Instructions générales et particulières sur les divers genres de correspondance*, Paris 1804.
- Le Nouveau secrétaire du cabinet renfermant des lettres familières sur toutes sortes de sujets*, Lyon 1812.
- Le Nouveau secrétaire français ou modèles de lettres sur toutes sortes de sujets*, 8e éd., Paris 1813.
- Dezobry, Charles, *Dictionnaire pratique et critique de l'art épistolaire*, Paris 1866.